



Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le 02 JUIN 2026

ID : 025-252508247-20260528-ART\_2026\_03\_2-AI

## EXTRAIT

du registre des arrêtés du Président du Syndicat Mixte de Besançon  
et de sa Région pour le Traitement des déchets

### N° 2026-03

*Objet :*  
*Délégations de fonctions et*  
*de signature à*  
*M. Olivier LEGAIN*  
*2<sup>e</sup> Vice-Président*

Le Président du Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Comité Syndical du SYBERT en date du 19 mai 2026 constatant l'élection de Monsieur Jean-Marc BOUSSET en qualité de Président du SYBERT et de Monsieur Olivier LEGAIN en qualité de 2<sup>e</sup> Vice-Président du SYBERT,

Considérant que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de fonctions aux Vice-Présidents,

### ARRETE

#### Article 1<sup>er</sup> :

Délégation de fonctions est donnée à Monsieur Olivier LEGAIN, 2<sup>e</sup> Vice-Président, pour intervenir, sous la surveillance et la responsabilité du Président, dans le domaine suivant : **communication, prévention, économie circulaire, lutte contre le gaspillage alimentaire, et relations avec les adhérents et les usagers.**

Ainsi, dans ce domaine, Monsieur Olivier LEGAIN est habilité, à signer tous les actes suivants, pris au nom de l'ordonnateur :

- les convocations à des réunions techniques, de suivi et de travail en matière de communication et/ou de prévention, de relations avec les adhérents et les usagers, dont la Commission n°1 « Administration générale, finances, Prévention, Communication » et ses comptes-rendus, en collaboration avec les autres Vice-Présidents concernés et la Commission Consultative des Services Publics Locaux.
- les convocations à des réunions techniques, de suivi et de travail en matière d'économie circulaire et leurs comptes-rendus,
- tout courrier – hors marchés publics - relatif aux actions de prévention et de lutte contre le gaspillage, notamment alimentaire, vers les usagers, les associations, les entreprises et les autres organismes publics (collectivités, Etat, services déconcentrés,...)
- tout courrier – hors marchés publics - relatif aux actions liées à l'économie circulaire, dont l'animation d'un réseau de partenaires, vers les usagers, les associations, les entreprises et les autres organismes publics (collectivités, Etat, services déconcentrés,...).
- tout courrier – hors marchés publics - relatif aux actions de communication vers les usagers, les associations, les entreprises et les autres organismes publics (collectivités, Etat, services déconcentrés,...)

#### Article 2 :

**En l'absence du Président, par suppléance,** délégation de fonctions est donnée à Monsieur Olivier LEGAIN pour :

- présider la Commission d'Appels d'offres et la Commission des achats
- signer les bordereaux de mandats de dépenses et de recettes, notamment par voie dématérialisée,
- signer les bons de commande, dans la limite des délégations accordées par le Comité Syndical au Président du SYBERT,

- signer les pièces nécessaires à la notification et à l'exécution des marchés publics, dans la limite des délégations accordées par le Comité Syndical au Président du SYBERT,

**Article 3 :**

Le Directeur du SYBERT, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au siège du SYBERT,
- publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés,
- notifié à l'intéressé,
- adressé à Monsieur le Chef du service comptable de la Trésorerie du Grand Besançon.

Fait à Besançon, le **28 MAI 2026**

Le 2<sup>e</sup> Vice-Président,

Olivier LEGAIN



Le Président du SYBERT,

Jean-Marc BOUSSET



*Affiché le :* **02 JUIN 2026**